

Communiqué de presse - Lundi 2 mai 2022

Bandes cyclables Plainpalais-Cornavin

Une large coalition d'associations se mobilise contre le jugement visant à supprimer des bandes cyclables, péjorant la situation des piétons



actif-trafiC, Mobilité piétonne, l'ATE Genève, le WWF Genève, PRO VELO Genève, l'AVIVO, le Club en Fauteuil Roulant, la Fégaph, les Grands-Parents pour le Climat et les associations d'habitantes de la Jonction (AHJ), des Pâquis (SURVAP) et de St-Gervais joignent leurs forces autour du dépôt d'un recours associatif contre la décision du Tribunal administratif de première instance qui vise à supprimer les bandes cyclables créées au printemps 2020 sur le boulevard Georges-Favon, le pont de la Coulouvrenière et la rue des Terreaux-du-Temple.

Face à l'urgence climatique et au danger du réchauffement urbain, les avantages évidents du vélo et de la marche pour la santé, contre le bruit et contre la pollution, imposent de rééquilibrer au plus vite la répartition de l'espace public en ville en la faveur des modes actifs. C'est ce qu'exige le principe de la complémentarité consacré par la Constitution et la législation genevoise sur la mobilité, dont le Tribunal administratif de première instance a de manière surprenante fait une application totalement erronée et biaisée. Les arguments de la juridiction, selon lesquels ces aménagements n'obéiraient à «aucune vision globale de la mobilité», sont tout aussi indéfendables, la juge ayant notamment tout simplement ignoré l'existence de la stratégie multimodale «Mobilités 2030», adoptée par le Conseil d'État le 15 mai 2013.

Une nécessité pour l'urgence climatique

Le dernier rapport du GIEC (1) a rappelé début avril la nécessité d'agir très rapidement pour faire diminuer la courbe des émissions pour éviter un réchauffement catastrophique. Ce rapport mentionne explicitement la nécessité de créer des infrastructures vélo et piétons dans les villes afin d'opérer un transfert modal et réduire les émissions. Cette urgence est incontournable : le Canton de Genève est lié à l'engagements pris par la Suisse de respecter l'accord de Paris sur le climat. Rappelons aussi qu'en 2019, la Ville de Genève a déclaré l'urgence climatique (2) et le Canton a annoncé dans son Plan climat (3), viser une réduction de 40% du trafic individuel motorisé d'ici 2030, avec à chaque fois les mobilités actives mises en avant comme levier d'action majeur.

Une nécessité pour la sécurité : plus de 200 témoignages en attestent

Dans le détail, l'autorité de première instance annule la décision pérennisant la bande cyclable et celle réaffectant le trottoir du pont de la Coulouvrenière à l'usage des piétons exclusivement. La juge affirme notamment qu'aucune donnée ne permet de justifier la piste cyclable sur les Terreaux-du-Temple,

alors même qu'une enquête de la RTS (4) avait démontré que l'axe parallèle – le boulevard James-Fazy – est l'un des plus dangereux de Genève en termes de risques d'accidents pour les cyclistes.

La sécurité et le sentiment de sécurité ont sans aucun doute augmenté avec ces aménagements : une étude récente de l'UNIL sur les coronapistes montre que ces pistes améliorent nettement le sentiment de sécurité pour 81% des personnes interrogées, essentiel à la pratique du vélo. De plus, l'appel à témoignages lancé par nos associations a rencontré un large succès puisque plus de 200 témoignages reçus en à peine une semaine attestent de la nécessité de ces pistes pour les usagers·ères qui les utilisent, et qui invoquent essentiellement la sécurité comme argument principal.

Une nécessité pour les piétons

Contrairement aux arguments du TCS, auxquels la juridiction a prêté une oreille complaisante, nous rappelons avec énergie l'importance d'un partage équitable de la route entre trafic motorisé et mobilité douce, en accordant les espaces nécessaires à l'augmentation des flux de ces derniers et en créant des aménagements séparés pour chaque mode de transport, notamment les piétons vis-à-vis des vélos.

En effet, l'augmentation visible des cyclistes, notamment électriques, auxquels viennent depuis quelques années s'ajouter les trottinettes électriques, implique de leur consacrer partout des espaces bien séparés des piétons, sans quoi les tensions, conflits, et accidents déjà très importants aujourd'hui ne feront encore qu'empirer.

Les associations de défense des seniors, des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap présentes dans notre coalition soulignent la nécessité d'assurer la sécurité les usagers·ères les plus faibles: les trottoirs doivent être des espaces protégés, sous peine de les voir limiter encore leurs déplacements. Par ailleurs des aménagements cyclables sécurisants permettent également à une partie de cette population de pouvoir se déplacer en toute indépendance à vélo.

Enfin, les autorités du Canton sont tenues par la loi sur la mobilité douce (IN 144), votée en 2011, de réaliser des pistes cyclables et chemins piétonniers directs, sûrs et continus pour l'ensemble du réseau primaire et secondaire de routes, y compris bien sûr sur l'axe Plainpalais-Cornavin.

Les associations signataires confirment leur intention de recourir dans les délais (formellement seules deux ou trois d'entre elles seront officiellement recourantes, les autres s'inscrivant en soutien de la démarche), afin de convaincre l'autorité de recours que le maintien des aménagements contestés est indispensable. Une dizaine de citoyen·nes affectés directement se joindront à la démarche de recours.

Notes

- 1) <https://www.ipcc.ch/ar6-syr/>
- 2) <https://www.geneve.ch/fr/actualites/urgence-climatique-ville-place-acti...>
- 3) <https://www.ge.ch/dossier/developpement-durable-actions/concept-cantona...>
- 4) <https://www.rts.ch/info/regions/9840555-immersion-dans-les-points-chaud...>

